

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	21 MAI 2024
Délibération N°	05
Date de la convocation	7 MAI 2024
Objet	5.3.7 Désignation des représentants d'Hérault Logement à la Caisse Départementale d'aide immobilière (remplace la délibération n°9 du 31/08/21)

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mai à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Daniel ROBEQUAIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à Mme ILLAIRE)
Jacques RIGAUD (pouvoir à Mme ILLAIRE)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240521-20240521-05-DG-DE
Date de télétransmission : 22/05/2024
Date de réception préfecture : 22/05/2024

Objet : 5.3.7 Désignation des représentants d'HERAULT LOGEMENT à la Caisse Départementale d'aide immobilière (*Remplace la délibération n°9 du 31/08/21*)

Le 21/05/24

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Attendu qu'il convient de désigner deux administrateurs pour représenter HERAULT LOGEMENT à la Caisse Départementale d'aide immobilière (C.D.A.I).

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De désigner les deux administrateurs suivants à la (C.D.A.I) :

Fonction	Prénom et Nom
Administrateur	M ROBEQUAIN (titulaire)
Administrateur	MME SCHURMANN (suppléant)

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
VINCENT GAUDY

